ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 43294

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du remboursement des porteurs d'emprunts russes. Après la révolution de 1917 en effet, la Russie a suspendu le paiement des intérêts et les remboursements des titres de plus d'un million de souscripteurs. En 1996, un accord sur les dettes a été signé entre les deux pays, qui permettait le versement d'une somme par titre mais dont le montant, faible, ne représentait même pas les intérêts dus pour une seule année. Aussi, les descendants de ces Français souscripteurs considèrent le problème comme demeurant entier et en attendent un règlement définitif. Il le remercie de lui indiquer les intentions du gouvernement français sur ce problème.

Texte de la réponse

Le mémorandum, du 26 novembre 1996, complété par l'accord du 27 mai 1997 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération, relatif au règlement définitif des créances réciproques, financières et réelles entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945, et le versement par la Fédération de Russie des 400 millions de dollars prévus par ces accords ont définitivement et totalement éteint le contentieux interétatique entre la France et la Fédération de Russie sur les emprunts russes. L'article 1er de l'accord du 27 mai 1997 stipule que « la partie française, en son nom ou au nom de personnes physiques et morales françaises, ne présente pas à la partie russe ni ne soutient d'une autre manière les créances financières et réelles, quelles qu'elles soient, apparues antérieurement au 9 mai 1945 ». En application de ces dispositions, le gouvernement de la République française s'abstient de présenter ou de soutenir d'aucune manière les revendications des créanciers, personnes physiques ou morales françaises, à l'encontre de la Fédération de Russie.

Données clés

Auteur : M. Pierre Lasbordes
Circonscription : Essonne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43294
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5010
Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6967